FRC 4°. 31896

31896

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 13194

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR SOUILHÉ

EN présentant l'offre patriotique du citoyen DELBREL-CASSE, *de Moissac.*

Séance du 6 thermidor an 7.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

La fête du 14 juillet a été célébrée dans la commune de Moissac avec cet esprit d'enthousiasme et d'amour de la liberté, qui caractérisa toujours les habitans de cette commune. Si je voulois faire ici leur éloge, je

citerois une foule de traits qui ont fait distinguer leur patriotisme et leur dévouement ; je parlerois de cet élan qui, en 1792, avant qu'il y eût aucun appel, emmena sur les frontières une troupe de jeunes gens ; élan qui s'est toujours soutenu depuis cette époque, et qui a fait que Moissac compte pour défenseur de la patrie presque tous ceux de ses habitans qui ont pu porter les armes ; mais mon objet est de fixer le Conseil sur l'esprit patriotique qui a présidé à la fête du 14 juillet dans cette commune, et notamment sur un acte de générosité civique qu'il importe de publier et d'inviter à imiter.

Le citoyen Delbrel-Casse a porté les armes pour la défense de la liberté ; il a ajouté à ses services personnels le sacrifice d'une partie de sa fortune. Après avoir, dans un discours énergique, invité les conscrits et autres militaires à se ceindre promptement de leurs armes, pour repousser le barbare Souvarow ; il a corroboré son exhortation par un engagement remis à l'administration municipale, contenant obligation de donner au militaire de la commune qui se sera distingué par quelqu'action d'éclat, un champ de la valeur de 300 fr. Cet acte de dévouement est d'autant plus méritoire, que son auteur jouit d'une fortune très-médiocre. J'en demande la mention honorable au procès-verbal.

ÉGALITÉ. LIBERTE.

Moissac, le 27 messidor an 7 de la République française, une et indivisible.

L'administration municipale de la commune de Moissac,

Au citoyen DELBREL, *membre du Conseil des Cinq-Cents.*

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Nous vous transmettons ci-joint l'extrait du procès-verbal qui a été dressé le jour de l'anniversaire du 14 juillet, avec un acte de dévouement fait par le citoyen Delbrel-Casse, en faveur du premier militaire de la commune de Moissac qui se distinguera aux armées par quelque action louable. Nous avons pensé que cet acte de générosité devoit être connu du Corps législatif et du Directoire ; nous vous prions d'en donner connoissance à l'un et à l'autre.

Salut, et *vive la République!*

Signé, DISSEND, BELVERS, DELVOLVÉ, administrateurs municipaux.

EXTRAIT du registre des procès-verbaux de la commune de Moissac au département du Lot.

Cejourd'hui vingt-six messidor an sept de la République française, une et indivisible, l'administration municipale de la commune de Moissac s'est assemblée dans le lieu ordinaire de ses séances, où s'étoient également réunies toutes les autorités de la commune pour assister à la cérémonie qui devoit avoir lieu en mémoire des événemens qui arrivèrent le 14 juillet, jour mémorable qui vit tomber les murs de la Bastille. A huit heures du matin le cortège est sorti de la maison commune, et s'est rendu, au son des tambours et de la musique, dans le lieu destiné à la célébration des fêtes nationales et décadaires. Les autorités constituées ayant pris la place qui leur étoit assignée, la musique a exécuté l'air chéri des Républicains, *Allons, enfans de la patrie.* Plusieurs orateurs sont montés à la tribune : parmi ceux qui se sont distingués on remarque le citoyen Nicolas Delbrel-Casse, qui, après avoir fait le tableau des événemens qui se sont succédés depuis le commencement de la révolution, a présenté, avec énergie, la cause des revers que la République française a éprouvés à la suite de ses triomphes ; il a encouragé les militaires, les conscrits à seconder les vœux de la patrie et à voler aux frontières pour terrasser la horde des brigands qui menacent le territoire français : puis, cédant à l'enthousiasme qui l'animoit, il a remis entre les mains de l'administration municipale un engagement d'après lequel ledit citoyen Delbrel-Casse se soumet de donner au militaire de la présente commune qui se distinguera par quelque action d'éclat, un champ de la valeur de trois cents francs. Cet acte de dé-

vouement a reçu les applaudissemens de tous les assistans. La musique a ensuite exécuté le *Chant du départ ;* après quoi le cortège est sorti de la salle, a parcouru les principales rues de la cité au son du tambour, de la musique, et s'est rendu à la maison commune dans le même ordre qu'il en étoit sorti.

De quoi et de tout ce dessus il a été dressé le présent verbal pour lui servir et valoir ainsi que de raison.

A Moissac, les jour, mois et an susdits.

Les administrateurs municipaux, signés au registre.

Extrait collationné et certifié conforme au registre par nous président et secrétaire en chef.

A Moissac, le vingt-sept messidor an sept de la République française, une et indivisible.

Signé, DELVOLVÉ, administrateur, pour le président.

FAURE, secrétaire en chef.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

Je soussigné, m'engage solemnellement de donner un champ de la valeur de trois cents francs au militaire de la commune de Moissac, soit conscrit, soit volontaire, qui, le premier, fera une action d'éclat en combattant contre l'ennemi de la République française, pourvu que cette action soit attestée par le conseil d'administration du corps dans lequel ledit

militaire servira. Je dépose la présente déclaration entre les mains de la municipalité, pour qu'elle la remette au premier des militaires qui aura rempli les conditions exigées, afin que, sur la présentation de cette déclaration, accompagnée des attestations nécessaires, il soit délivré par moi, ou par ceux pour moi ayant cause, ledit champ promis de ladite valeur de trois cents francs, pour l'acquittement de laquelle promesse, que je considère comme une dette sacrée, je me soumets aux rigueurs de justice, comme j'y soumets ceux qui, me survivant, seront mes héritiers. En foi de quoi j'ai signé la présente.

A Moissac, le vingt-six messidor de l'an sept, jour de l'anniversaire du 14 juillet.

DELBREL-CASSE, signé à l'original.

Pour copie conforme à l'original :

FAURE, secrétaire en chef.

Vu par nous, administrateurs municipaux de la commune de Moissac, la signature ci-dessus.

AURIMONT, BELVERS, DELVOLVÉ, administrateurs municipaux.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Thermidor an 7.